

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Crouzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 17/09/2021

9. Convention de mise à disposition gratuite de matériels entre communes.

Lors de l'organisation de manifestations, certaines communes du territoire mettent à disposition de Boisseuil du matériel à titre gracieux dans un esprit d'entraide et afin de limiter les dépenses. Inversement, la commune de Boisseuil peut être amenée à prêter également du matériel ponctuellement quand les communes en font la demande.

Afin d'encadrer et d'organiser au mieux ces différents prêts, des conventions de mise à disposition pourraient être signées entre les différentes communes. Ces conventions permettraient de fixer les responsabilités de chacun et les modalités exactes du prêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition gracieuse de matériel avec les communes du Département,**
- **d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la convention.**

| | | | |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| VOTE 23 | POUR 23 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|----------------|----------------|-----------------|---------------------|

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

